



Je refusé à un policier de me prendre mes empruntes et ma photo.

Par **daly**, le **23/10/2013** à **21:54**

[fluo]bonjour[/fluo]

j'explique:

suite à une plainte déposé par mon ex-femme en août 2012 pour non présentation des enfants(et pourtant elle ma autorisé à prendre mes enfants juillet et août en Tunisie mais c'était orale). j'étais convoquer au tribunal et suite à ça le jugement était que les enfants ne quitterons pas le territoire français mais cette semaine j'étais convoquer au commissariat pour la même plainte, je donné mes explications à l'agent et à la fin il m'a demandé qu'il va prendre mes empruntes et ma photo je refusé, il m'a dit que je risque la présent et une amande en cas de refus je refusé et je signé sur le procès et je parti.

la question est: qu'est-ce que je risque en cas de refus? merci.